AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES JEUX DE HASARD

LE CONSEIL DE REGULATION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DECISION N°004/2026/ARJH/CR/PCR PORTANT NOTIFICATION DE BLOCAGE DES SITES ILLÉGAUX DE JEUX DE PARIS SPORTIFS EN LIGNE.

Le Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard de Côte d'Ivoire

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire ;

Vu le décret n°2021-301 du 16 juin 2021 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard en Côte d'Ivoire ;

Vu le décret n°2021-922 du 22 décembre 2021 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard en Côte d'Ivoire ;

Vu le décret n°2022-83 du 26 janvier 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard ;

Vu le décret n°2023-945 du 06 décembre 2023 portant régime des jeux concédés à la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire ;

Vu le courrier de la LONACI référencé 128/2026/DG/DAJC/Ky/Ss/Ae du 06 mars 2026, relatif à la dénonciation de sites illégaux de jeux de paris sportifs en ligne ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : L'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) ordonne à tous les fournisseurs d'accès à internet de procéder au blocage de sites illégaux de jeux de paris sportifs en ligne ci-après désignés, sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit de :

Bet365	= https://www.bet365.com;
MEGA PARI	= https://285228mp.pro/;
My stake	= https://mystake.bet/;
BETANDYOU	= https://betandyouafrica-44849.pro/;
888 STRAZ	= https://wywykyy5.com/;
1Win	= https://1wqab.com;
Win Win	= https://winwin65204.pro/fr.

Article 2 : Les fournisseurs d'accès à internet devront bloquer tout accès aux sites illicites de paris en ligne, visés à l'article 1 ci-dessus dans un délai qui ne saurait excéder vingt-quatre heures, à compter de la notification de la présente décision.

Article 3 : Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 23 mars 2026

Le Président du Conseil de Régulation

Autorité de Régulation des Jeux de Hasard
Le Président du Conseil de Régulation
ARJH

Jules DALLY

ARJH
AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD